

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les paysages agricoles regroupent la plaine agricole, les coteaux viticoles, les coteaux cultivés et d'herbes ainsi que les alpages.

Cadre cantonal

Selon l'article 104 *Agriculture* de la Constitution fédérale « (...) l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

- > à la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- > à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ;
- > à l'occupation décentralisée du territoire. »

Conformément à l'article 104a *Sécurité alimentaire* de la Constitution, la Confédération doit assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et créer des conditions pour, entre autres, la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles, et une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

La fiche de coordination A1 « Zones agricoles » du Plan directeur cantonal précise que « l'agriculture est une activité centrale pour l'organisation et l'entretien paysager du territoire cantonal. Elle est multifonctionnelle, assurant la production agricole, garantissant la fourniture de produits de base, contribuant à maintenir la production décentralisée et de cultures variées, ainsi que préservant la beauté du paysage. »

L'agriculture valaisanne est confrontée à de nombreux défis à court terme, en particulier la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires, l'utilisation efficiente et durable des ressources et la promotion de la biodiversité tout en maintenant une production et une rentabilité suffisante.

Le Service cantonal de l'agriculture mentionne notamment, dans sa stratégie que, pour orienter et soutenir le développement de l'agriculture valaisanne, il s'est donné comme tâche de :

- Encourager la production de biens de consommation de qualité et contribuer à une biodiversité riche et un paysage attractif
- Favoriser le développement de l'espace rural à l'échelle régionale, sauvegarder les terres agricoles et assurer un entretien approprié du territoire

Le paysage agricole devient aujourd'hui aussi un support pour la production d'énergie (installations agrivoltaiques). L'utilisation primaire des terres agricoles est questionnée, et la qualité des paysages ouverts, impactée. Seules des synergies entre production énergétique et production agricole peuvent atténuer ce champ de tension.

Qualités

La plaine agricole du Rhône est marquée par de grands espaces agricoles (cœurs agricoles - cf. CCDT) et par une exploitation intensive du sol avec ses terres assolées et la rotation des cultures. Le visage de la plaine change au gré des saisons et d'année en année. La géométrie orthogonale du parcellaire, des cheminements, des canaux de drainage et d'irrigation témoignent des moyens engagés pour rationaliser l'exploitation du sol et accroître sa productivité. La vitalité des exploitations agricoles permet de maintenir les

grands espaces ouverts.

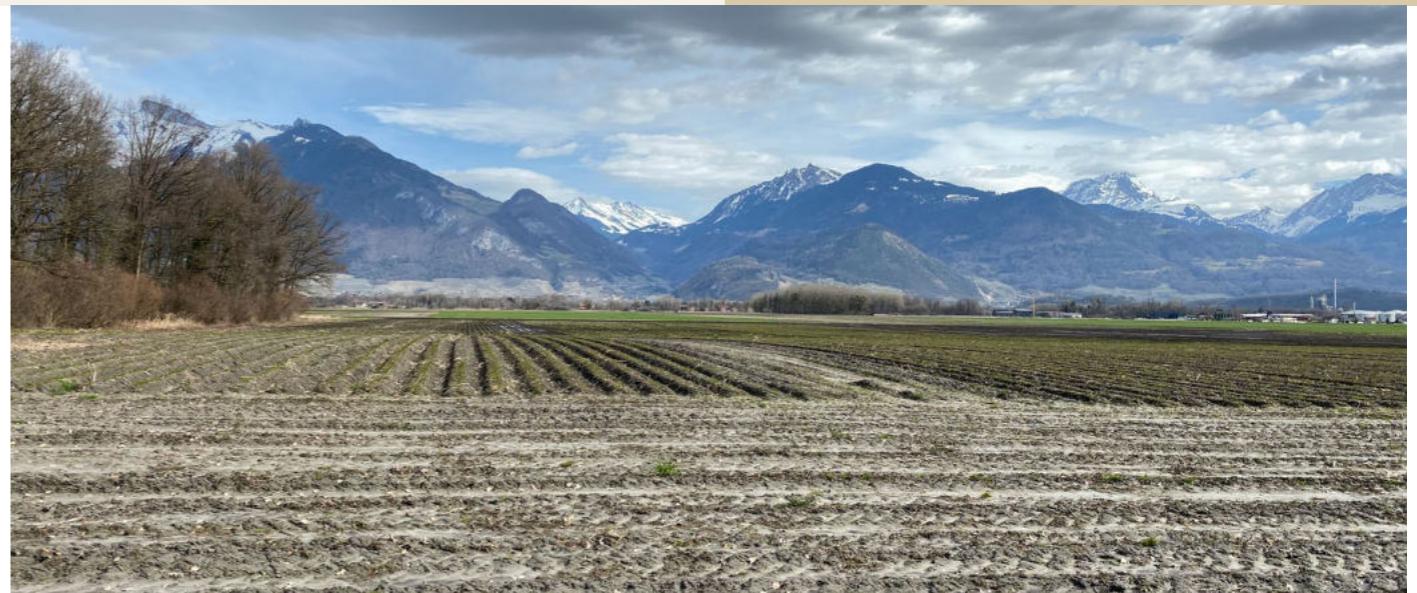
Bien que devant répondre à des objectifs de production importants, les grands espaces ouverts agricoles ont conservé et permettent d'entretenir des milieux naturels isolés (zones humides, moulins, bassières, etc.), des plans d'eaux artificiels (lacs de gravière, gouilles), des structures de liaison linéaires parallèles (canaux, chemins, cordons boisés) et perpendiculaires (affluents, haies, allées de peupliers, cordons boisés, passages à faune) au Rhône, ainsi que d'autres éléments structurant le paysage tels que les arbres isolés et les îlots de protection de la nature.

Les coteaux viticoles, les coteaux cultivés et d'herbes ainsi que les alpages sont étroitement liés à l'histoire de la transhumance. La transhumance était la base du fonctionnement agricole de montagne en Valais. Les montagnards et montagnardes propriétaires exploitait un sol difficile, parfois au prix de longs déplacements. Il fallait tirer le meilleur parti des terrains agricoles aux différentes altitudes. Un habitat temporaire autrefois nécessaire a donné naissance à des formes bâties spécifiques, sous forme groupée (hameaux de Mazembroz ou de Plan-Cerisier,...) ou comme élément isolé du paysage (guérite, chotte, grenier, raccard, grange ...).

Puis, avec le développement des industries et du marché de la construction, une part importante des agriculteurs et agricultrices deviennent ouvriers et ouvrières. Ils continuent à travailler l'agriculture en marge de leurs métiers. Petit à petit, le travail de la terre est repris par des exploitants et exploitantes non-propriétaires, qui regroupent leurs surfaces de travail pour agrandir les exploitations et améliorer leur rendement. Les exploitations à temps partiel restent cependant majoritaires. Aujourd'hui comme hier, les conditions de l'agriculture en montagne sont difficiles.

Les bisses, les murs en pierres sèches, les murgères, les pâturages et prairies sèches, les surfaces arbustives ou d'arbres isolés s'imbriquent dans le paysage agricole. Diverses contributions incitent les exploitants et exploitantes à entretenir et maintenir ces structures plutôt qu'à les supprimer pour rationaliser leur exploitation. Ces structures forment la base d'un écosystème riche et fragile, dont la survie est étroitement liée à leur pérennité.

Dans les alpages, le cheptel des animaux de rente constitue un patrimoine agricole vivant. Il a tendance à diminuer. Des contributions sont allouées aux alpages accueillant plusieurs espèces différentes (vache, chèvre, mouton,...). Le maintien des races autochtones, emblèmes de l'identité valaisanne, est aussi soutenu.



Chablais - Paysage de plaine agricole



Adret du Rhône - Paysage de coteau viticole traditionnellement en gobelet



Val d'Hérens - Paysage de coteau cultivé et d'herbage en terrasse

QUALITÉS GÉNÉRALES

Les paysages agricoles sont des lieux prisés par la population pour les loisirs et le délassement. Cette dynamique permet une meilleure compréhension du monde agricole par la population. Dans la plaine, les itinéraires de mobilité douce relient les lieux d'intérêt (paysages remarquables, lieux de loisirs, objets patrimoniaux, etc.) aux localités. Le Rhône constitue la colonne vertébrale de la mobilité douce. Une bonne gestion de ces itinéraires de mobilité, se traduisant notamment par une amélioration de la signalisation ou par la mise en oeuvre de mesures organisationnelles telles des clôtures temporaires pour certains secteurs, est nécessaire afin de canaliser les flux et inciter au respect mutuel. Les milieux naturels et les structures paysagères agrémentent les chemins de mobilité douce afin de renforcer l'armature paysagère.

Les paysages agricoles contribuent à l'identité valaisanne comme témoins des efforts importants qu'il a fallu pour rendre ce territoire exploitable (par le drainage de la plaine du Rhône cultivable, par la construction de murs en pierres sèches et de bisses ou par la pratique de la transhumance).

Références

- SCA et SEN, *en cours d'élaboration* : Aide à l'exécution cantonale « Réhaussement et remodelage de terrain en zone agricole/viticole »
- SCA, *en cours d'élaboration* : Aide à l'exécution pour les planifications agricoles
- SCA, 2021 : Stratégie agricole régionale, Valais central
- État du Valais, 2015 : Directive cantonale valaisanne pour la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité

Bases légales

- Loi fédérale sur l'agriculture (LAgf)
- Loi sur l'agriculture et le développement rural (LcAgr)



Chablais - Paysage de plaine agricole



Adret du Rhône - Paysage de coteau viticole



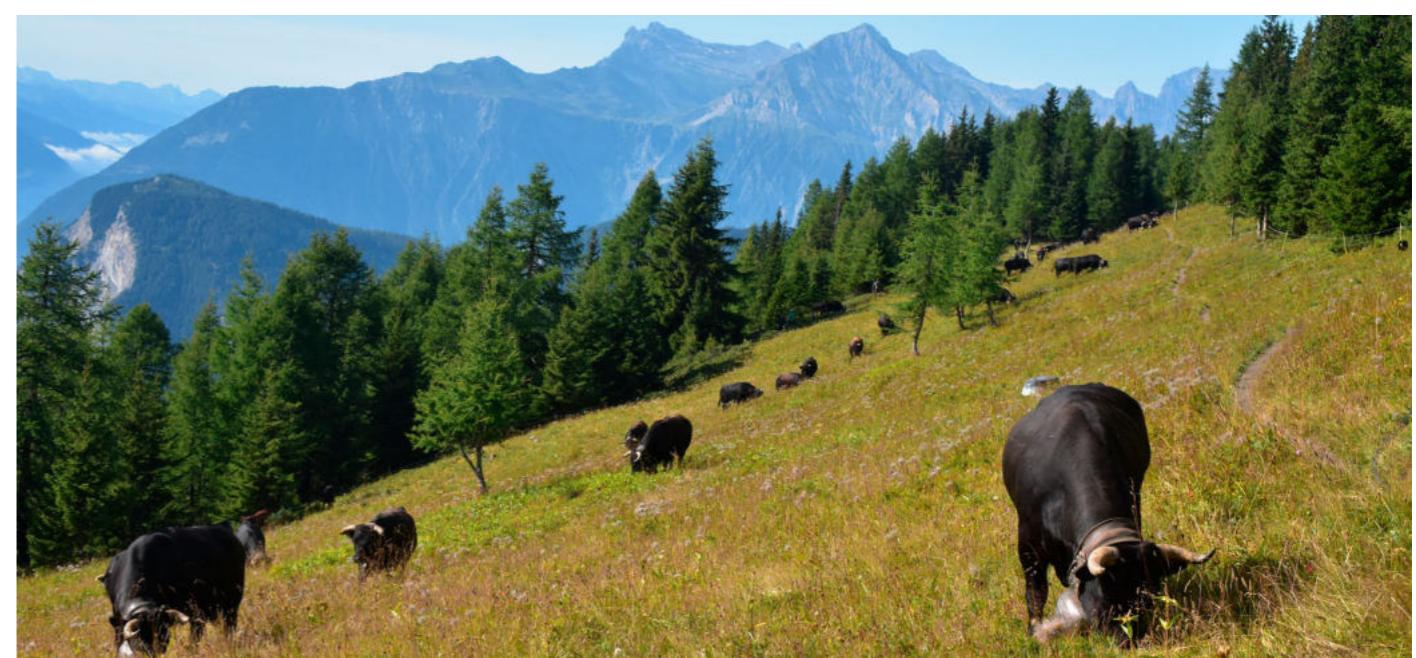
Binntal - Paysage de coteau cultivé et d'herbage



Vallée de Conches - Paysage d'alpage



Adret du Rhône - Paysage de coteau cultivé et d'herbage



Val d'Entremont - Paysage d'alpage

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations de production (agricole), d'habitat et culturelle

La synergie entre les différentes planifications et projets, avec notamment le réseau écologique cantonal (REC), la revitalisation des cours d'eau, les projets agricoles de qualité du paysage (PQP), les réseaux biodiversité en agriculture et les améliorations foncières permettent de constituer une mosaïque de surfaces agricoles à haute valeur paysagère et une mise en réseau des différentes surfaces de promotion de la biodiversité, conformément au chapitre 5.6 de la directive cantonale valaisanne pour la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (2015). Les rideaux-abris, par exemple, sont reconnus par le REC et les PQP. Par analogie, les exploitants et exploitantes agricoles sont encouragés à localiser leurs surfaces agricoles dévolues à la biodiversité (7%) en synergie avec ces réseaux, généralement le long des cours d'eau, des cordons boisés et lisières forestières, des haies et des bosquets.

Cependant, malgré les mesures de promotion de la biodiversité, on constate, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, une chute de la biodiversité notamment dans les secteurs où prédomine l'agriculture intensive. La base légale (LAgr, LPN, LPE, LEaux ...) est solide, mais sa mise en oeuvre doit encore être perfectionnée avec la contribution des différents acteurs.

Dans la **plaine agricole**, la limite de la forêt est stable. La distance légale à la forêt (bordure tampon d'une largeur minimale de 3 m le long des lisières, sans fumure ni produit phytosanitaire) assure une interface suffisante avec l'agriculture.

Dans le **coteau viticole, cultivé et d'herbage** ainsi que sur les **alpages**, les conditions de travail sont difficiles. Les terrains les plus difficiles à exploiter (terrasses, forte pente, morcellement des surfaces, accès ...) et les moins rentables sont les plus sensibles à la déprise agricole. Certaines surfaces ne sont déjà plus exploitées. Le risque d'augmentation de la déprise agricole est bien réel. Il en résulte une avancée de la forêt et la fermeture des paysages agricoles, avec une diminution de la diversité des paysages et des habitats pour la faune et la flore, notamment des prairies sèches.

Les paysages agricoles de montagne sont soumis aussi à d'importantes mutations liées aux changements de modes d'exploitation et de modes de vie.

Pour soutenir ce patrimoine culturel et freiner la déprise agricole, des contributions dédommagent les agriculteurs et agricultrices qui exploitent des surfaces dans des conditions difficiles (ex. surfaces en forte pente ou en terrasses). Plus les terrains sont difficiles à exploiter, plus le système de contribution doit être significatif pour que leur entretien perdure, afin d'éviter que seules les surfaces les plus faciles d'accès continuent à être exploitées.

Le coteau viticole est aussi en cours de mutation en lien avec les nouvelles infrastructures et le changement du mode d'exploitation. Cette mutation (ex. renouvellement du vignoble) est aujourd'hui ralentie par les difficultés économiques de la branche. Concrètement, la vigne en gobelet risque peu à peu d'être abandonnée. Cette exploitation traditionnelle permet la lecture d'un vignoble homogène avec une mise en évidence de l'horizontalité des murs. Ce paysage emblématique du Valais est donc aussi en mutation. Selon le point de vue, les nouveaux modes de culture induisent un vignoble marqué par des lignes de culture très accentuées (horizontales ou verticales en fonction du foncier, du mode d'exploitation et de la topographie). L'enherbement des sols (réduction des herbicides, diminution de l'érosion, promotion de la biodiversité) modifiera la perception du vignoble avec notamment une saisonnalité moins marquée.

Dans le vignoble, la déprise agricole est moins marquée grâce à l'intérêt économique de cette culture. Mais la très forte identification du Valais au paysage viticole traditionnel et son capital image de premier plan dans le tourisme et la publicité ne permettront pas, à eux seuls, de garantir le maintien de ces paysages viticoles si ce secteur devient moins intéressant économiquement.

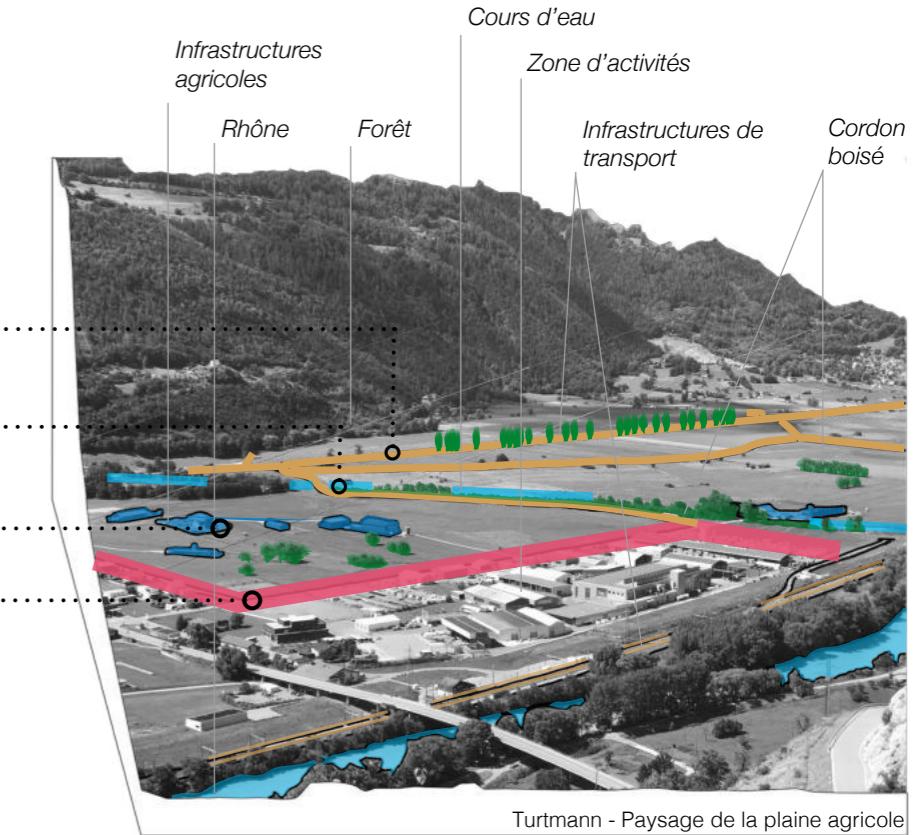
Dans les alpages, l'intérêt économique est très différent d'une exploitation à l'autre (abandon d'alpage ou exploitation partielle au sein d'un même alpage). La situation la plus favorable est celle de transformer sur place le lait en fromage et de bénéficier d'un accès motorisé et d'infrastructures adéquates. La présence de grands prédateurs risque aussi d'induire des abandons d'alpage à ovins ou caprins. Si les chiens de protection permettent de protéger en partie le cheptel, ils peuvent entrer en conflit avec les promeneurs et promeneuses. De plus, les troupeaux actuels sont souvent insuffisants pour assurer l'entretien de l'ensemble des alpages. On a recours au tourisme des vaches (inalpe de vaches provenant de l'extérieur du canton) afin d'assurer une meilleure gestion de l'ensemble des pâturages alpestres. Il faut veiller à une répartition des troupeaux pour assurer une charge en bétail en adéquation avec les objectifs paysagers et agricoles.

Morcellement des surfaces agricoles par des infrastructures de transport

Rupture du continuum écologique le long de la plaine et avec les milieux annexes du fait de l'usage intensif de la plaine

Infrastructures agricoles dispersées par manque de coordination

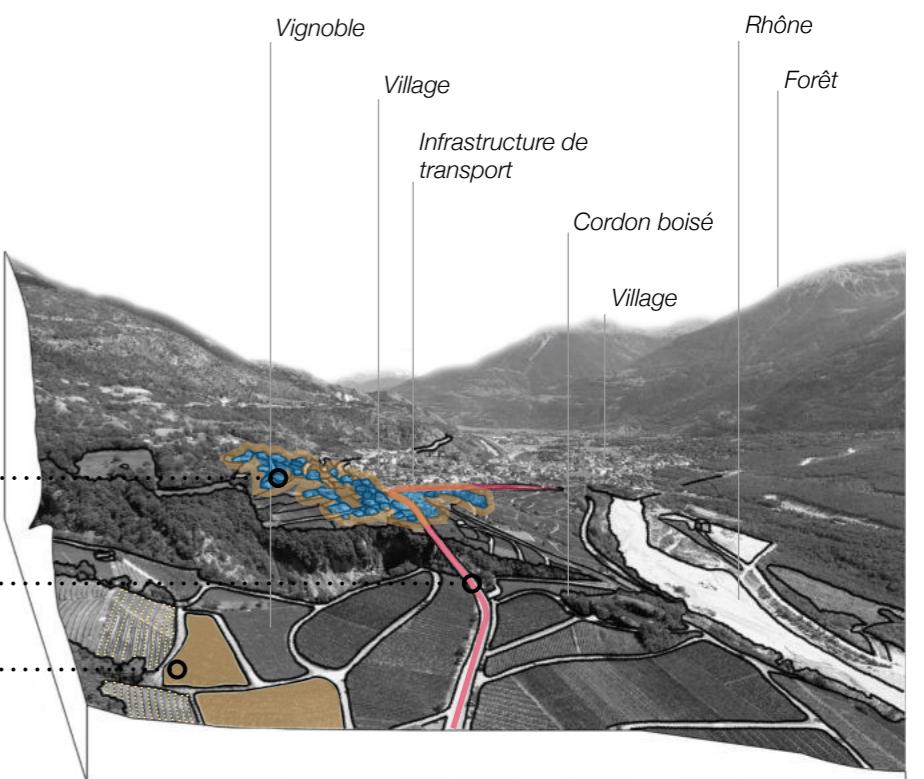
Avancée du bâti sur les surfaces cultivées



Avancée du bâti dans le vignoble

Infrastructure de transport coupant les surfaces cultivées

Changement de mode d'exploitation de la vigne



CHAMPS DE TENSION

Entre prestations de production et foncière

En plaine, le sol est un bien précieux qui doit répondre à des attentes multiples et contradictoires. La production agricole nécessite le maintien de bonnes conditions d'exploitation (utilisation des bonnes terres agricoles sans morcellement excessif) avec un équipement adéquat (accès, eau). Simultanément, le développement de l'urbanisation et des infrastructures se fait souvent au détriment des terres agricoles. La protection des SDA, qui permettent aussi de maintenir des paysages ouverts, est en conflit avec les différents projets de développement.

À l'échelle cantonale, la délimitation des surfaces destinées à la construction a été généralement planifiée assez largement dans sa couture avec le paysage agricole. Les infrastructures et les constructions ont grignoté peu à peu les surfaces cultivées au gré des opportunités foncières. Il en résulte une limite peu définie entre urbanisation et surfaces agricoles. Cette interface génère également des conflits de voisinage entre les exploitations agricoles et les riverains et riveraines. La gestion de ces franges est une question sensible.

Avec une forte croissance de la population, la plaine du Rhône est soumise à une forte pression :

- l'urbanisation s'étend sur la zone agricole ;
- le développement de l'urbanisation au coude à coude avec le Rhône nécessite une sécurisation et un élargissement du Rhône, avec un impact important sur les terres agricoles ;
- la situation du Valais en périphérie des grands centres urbains suisses, un territoire très étendu et une topographie particulière limitant l'offre des TP, l'augmentation de la population et le changement des habitudes sont des facteurs parmi d'autres ayant conduit à une saturation des infrastructures de transport. Les nouvelles infrastructures projetées ou en cours de réalisation pour développer l'offre de transport régional des voyageurs (TRV) sont nombreuses (lignes de chemin de fer, transbordement rail-route, tunnels et routes de contournement ...) et impactent fortement la plaine agricole.

La perte ou le morcellement des terres agricoles est une problématique majeure pour l'agriculture.

La production agricole a aussi besoin de structure bâtie pour son bon fonctionnement. En général, chaque exploitant et exploitante a ses propres constructions agricoles. Une part importante est dédiée au stockage. Dans la plaine, les serres agricoles en verre s'appuient sur de la haute technologie pour l'alimentation des plants en nutriments, eau et ensoleillement. Ces surfaces utilisent des terres exploitable. Il y a pour l'instant peu de synergie entre les exploitants et exploitantes. Les infrastructures agricoles sont dispersées par manque de coordination et fragmentent le paysage agricole. Une urbanisation hors zone à bâtir doit être contenue, et le regroupement de constructions à vocation agricole, encouragé.

Le paysage agricole devient aujourd'hui aussi un support pour la production d'énergie (installations agrivoltaïques). L'utilisation primaire des terres agricoles est questionnée, et la qualité des paysages ouverts, impactée. Seules des

synergies entre production énergétique et production agricole peuvent atténuer ce champ de tension.

Le vignoble valaisan est reconnu pour ses terrasses. La remise en état et l'entretien des murs en pierres sèches ainsi que des améliorations structurelles sont nécessaires afin de préserver son exploitation. Les dessertes principales sont pour la plupart déjà réalisées, mais la desserte fine est lacunaire. Ces nouvelles constructions, souvent matérialisées en béton ou en placage en pierre, fragilisent l'homogénéité de l'ensemble.

Certains alpages cohabitent sur les mêmes territoires que les domaines skiables. Il en résulte une superposition plus marquée entre les fonctions agricoles et touristiques. Ils bénéficient généralement d'une bonne desservance. En contrepartie, l'herbage est souvent plus tardif (piétinement hivernal). Les infrastructures ont grignoté en partie les surfaces alpées (remontées mécaniques et pistes de ski).

Entre prestations de production et attrait du cadre de vie

Dans la plaine agricole, l'avancée de l'urbanisation dans les terres agricoles induit des conflits d'usage entre lieu de production et lieu de résidence.

- l'urbanisation s'étend sur la zone agricole ;
- le développement de l'urbanisation au coude à coude avec le Rhône nécessite une sécurisation et un élargissement du Rhône, avec un impact important sur les terres agricoles ;
- la situation du Valais en périphérie des grands centres urbains suisses, un territoire très étendu et une topographie particulière limitant l'offre des TP, l'augmentation de la population et le changement des habitudes sont des facteurs parmi d'autres ayant conduit à une saturation des infrastructures de transport. Les nouvelles infrastructures projetées ou en cours de réalisation pour développer l'offre de transport régional des voyageurs (TRV) sont nombreuses (lignes de chemin de fer, transbordement rail-route, tunnels et routes de contournement ...) et impactent fortement la plaine agricole.

Entre prestations de production et sentiment d'appartenance

Les paysages agricoles contribuent à l'identité valaisanne comme témoins des efforts importants qu'il a fallu pour rendre ce territoire exploitable (par le drainage de la plaine du Rhône cultivable, pour la construction de murs en pierres sèches et de bisses ou par la pratique de la transhumance par exemple). Ils sont soumis à d'importantes mutations liées aux changements de modes d'exploitation, de modes de vie, mais aussi aux aléas climatiques. Lutter contre la déprise agricole et soutenir l'agriculture traditionnelle de montagne pour le maintien de ce patrimoine culturel est un enjeu majeur.

Entre prestations de production et régulation

L'agriculture contribue au maintien de surfaces perméables. Elle est impactée régulièrement par les effets du changement climatique, en termes de température (canicule et gel) et d'alimentation en eau (sécheresse et fortes pluies). Les périodes de gel notamment impactent lourdement l'arboriculture et le vignoble. À terme, l'agriculture devra s'adapter, notamment en questionnant le choix des cultures (résistance aux écarts de température hivernale - estivale, alternances de fortes précipitations et de pénurie d'eau) et en optimisant la gestion de l'eau (adaptation de l'irrigation des cultures, stockage ...).

